CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE Séance du 14 mai 2024

ANNEXE - DELIBERATION n° CEVE 2024 - 08 - DRT - 002

Type Diplôme : MASTER									
COMPOSANTE	DROIT								
MENTION	DROIT PUBLIC								
PARCOURS TYPE	Droit des collectivités terr	ritoriales							
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE- 2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de							
Session M2	Session unique	contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.							
LANGUE ENSEIGNEMENT									

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcour

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcour

Stages

Autres modalités

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différent. parcours

Sessions d'examen

Seconde chance

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Capitalisation/conservation

- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.

- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.

Note éliminatoire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

MAST	ER 1		Session unique												
Parcour	s-type			Dre	oit des coll	ectivités	territori	ales				Contrôle Continu	Contr Termi		Observation session
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	d'examens
Semestre	S1	SEMESTRE 1	222	40,5		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE Fondamentaux 1	99	27		16	16	Oui	Oui						
Choisir	2 matières	renforcées (CM+TD) parmi les 4 proposées :													
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33	13,5		6	6	Oui	Oui	сс&ст	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	сс&ст	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33	13,5		6	6	Oui	Oui	сс&ст	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	сс&ст	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
diff		1 matière <u>non renforcée</u> (CM) matières renforcées déjà choisies au S1 :													
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
UE	S1	UE Spécialisation 1 (4 options au choix)	123			12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Protection sociale	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit public comparé	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Théorie du droit	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit et politique de la santé publique	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit public du numérique	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
UE	S1	UE Langue 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)		13,5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,3		2		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MAST	ER 1		Session u												
Parcour	s-type	Droit des collectivités territoriales											Contrôle Terminal		Observation session
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	d'examens
Semestre	S2	SEMESTRE 2	166	54		30	30								
UE	S2	UE Fondamentaux 2	66	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des services publics	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit de la commande publique	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
UE	S2	UE Spécialisation 2 (4 options au choix)	100	13,5		12	12	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la culture	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Droit de la fonction publique et des ressources humaines	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Science administrative	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Méthode des concours de la fonction publique	10	13,5		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Droit de l'aménagement du territoire *	18	3		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit des finances locales	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
UE		UE Langue 2 (même langue que celle choisie au S1)		13,5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13,3				Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		TOTAL ANNUEL	388	94,5		60	60								

^{*} Matière en innovation pédagogique

MASTER 2		DROIT PUBLIC												
Parcour	s-type	Droit des collectivités territoriales											Observation session	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	- d'examens	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	240			48	48	Oui	Oui					
UE	S1	UE1 Droit des finances locales approfondi	40			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h		
UE	S1	UE2 Droit des institutions locales	40			8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit constitutionnel de la décentralisation	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Dynamiques contemporaines du droit des collectivités territoriales	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		1 oral sur une matière désignée	
Matière	S1	Services publics locaux	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Orai		par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Intercommunalités	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	UE3 Droit de l'action locale	40			8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Marchés publics locaux	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Ressources humaines publiques	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oval		1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formatio	
Matière	S1	Aide des collectivités territoriales	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	- Oral		48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Risque juridique dans la gestion locale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	UE4 Ingénierie financière et comptable	40			8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Comptabilité publique locale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Pilotage budgétaire	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation	
Matière	S1	Stratégies financières	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Ordi		48h avant l'épreuve	
	S1	Montage financier de projets	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	UE5 Politique publique locale	40			8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Organisation de la vie publique locale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
	S1	Politiques de l'aide et de l'action sociale	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
	S1	OPEN DATA, protection, valorisation des données et cybersécurité	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
	S1	Démarche de performance publique	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	UE6 Politiques de développement territorial	40			8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Stratégies juridiques de développement durable	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral			
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			1 oral sur une matière désignée par le responsable de la formation	
Matière	S1	Droits et opérations d'aménagement	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	0.0.		48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Droit et gestion active du patrimoine immobilier	10					Non	Non	CT (Contrôle terminal)				

MASTI	ER 2		DROIT PUBLIC										
Parcour	s-type		Contrôle Terminal		Observation session								
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	d'examens
Semestre	S2	SEMESTRE 4				12	12	Oui	Oui				
UE	S2	UE7 Orientation choisie (1 voie au choix)				12	12	Oui	Oui				
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE : Stage professionnalisant (2 mois minimum)						Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		
Matière	S2	VOIE RECHERCHE : Mémoire de recherche						Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
		TOTAL ANNUEL	240			60	60						